

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



CCVPO
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE LA VANNE
ET DU PAYS D'OTHE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de SAINT MAURICE AUX
RICHES HOMMES

4.2.17.1 Document graphique

Nord de la commune au 1/5 000ème

Plan n°4.2.17.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Promenade Jean JODOT - 70000
VESOUL
Tél : 03 84 39 31 31
initiative@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modification simplifiée n°1 approuvée le 17/07/2025

0 50 100 150 200 250 m

* Origine cartographique : DGP-P - Données de l'Etat révisées - 2012
Plan local urbanisme en cours de révision

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

■ Limite de zones et de secteur

■ Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

A

Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Acor

Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N

Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nf

Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncor

Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Nb

Secteur de la zone N réservé aux autres équipements recevant du public (type cabane de chasse) - STECAL

■ Emplacements réservés et numéro d'opération

■ Liens doux à conserver ou à valoriser

■ Bâtiment agricole existant

■ Bâtiment pouvant changer de destination

■ Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

■ Périmètre de protection immédiat

■ Périmètre de protection rapproché

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

■ Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

■ Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

■ Puits / Lavoir / Fontaine

■ Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture

■ Cours d'eau, fossé, mare, étang

■ Vergers de production (V1)

■ Vergers au sein du village (V2)

■ Bois, haies, bosquets

■ Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

→ Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

■ Aléa faible

■ Aléa moyen

■ Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Saint-Maurice-aux-RH	17-1	Création d'un parking	Commune de Saint-Maurice-aux-RH	6365
Saint-Maurice-aux-RH	17-2	Aménagement du carrefour	Commune de Saint-Maurice-aux-RH	80

The map displays the commune of Saint-Maurice-aux-Riches Hommes, divided into various urban planning zones. The zones are color-coded and labeled: A (Agricultural), Acor (Agricultural corridor), N (Natural), Nf (Natural forest), Ncor (Natural corridor), and Nb (Natural buffer). The map also shows agricultural areas, natural areas, and forest areas. A north arrow is located in the top left corner, and a scale bar is in the top right corner. The map is overlaid with a grid of land parcels, many of which are labeled with names like 'LE PAS DIEU', 'LE VIGNOT', 'LE HAUT DE LA BROISSE', etc. The map is divided into several sections, each with its own set of labels and symbols. The map is a detailed urban planning document, showing the layout of the commune and the various zones and areas that are subject to planning regulations.

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
085-24800564-AU_2025_003-AU
A G E D I